

Demande d'autorisation de fabrication de bière

- Atelier de transformation de ma production agricole :
Houblon → Bière
- Faible quantité et activité (180 L par brassin et 1-2 fois/mois) → artisanal ; en comparaison, une micro-brasserie produit entre 1500 et 5000 litres par mois → activité anecdotique et marginale

Pourquoi ?

- Source de revenus sur le court terme (revenus provenant du houblon seulement à partir de fin 2023)
- Valorisation du houblon (bière = produit transformé)
- Matériel déjà fonctionnel et expérience acquise (plus de 4 ans)

Comment ?

- Micro-brasserie dans le bâtiment agricole loué (petit hangar) → pas d'impact sur le matériel ou les espaces collectifs
- Avec des produits locaux : houblon bio de Pierrefitte (utilisation d'environ 1 % de ma production de houblon, 99 % sera vendu aux micro-brasseries), malt bio d'une malterie dans le Tarn
- Utilisation d'eau potable et d'électricité

Besoins de l'autorisation

- pour les douanes (entrepôt agréé) ;
l'autorisation n'aurait pas été nécessaire si ce n'avait pas été de l'alcool